

Aux responsables des structures d'accueil
à la journée

Date 13 mars 2020

Information concernant le Coronavirus

Madame la Présidente de commune, Monsieur le Président de commune,

Chères et chers responsables de structure d'accueil à la journée

En raison de circulation intense du Coronavirus (COVID-19), le Conseil Fédéral a renforcé les mesures qui limitent les contacts et une adaptation du dispositif de prise en charge sanitaire. Le Conseil d'Etat a décidé de fermer l'ensemble des structures d'accueil pour enfant à la journée (0-12 ans), réseau de parents d'accueil, écoles publiques et privées obligatoires et post-obligatoires, collèges, écoles professionnelles et Hautes Ecoles sur le territoire valaisan dès le lundi 16 mars jusqu'au 30 avril 2020. L'objectif de cette mesure est de freiner au maximum la progression du virus pour protéger les personnes les plus vulnérables (personnes de 65 ans et plus, personnes de tout âge souffrant notamment cancer, diabète, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires). Cette mesure concerne également les voyages d'études et échanges linguistiques qui n'auront pas lieu jusqu'à nouvel avis.

Un service minimum de garde pour les 0-12 ans sera assuré pour accueillir **uniquement** les enfants de personnes devant impérativement travailler (service de la santé, sécurité publique, institutions d'éducation spécialisée, ...), sans autre solution de garde ou dont la garde devait assurée par des personnes vulnérables (cas de rigueur).

Dès lundi 16 mars 2020, nous proposons que quelques structures d'accueil à la journée (crèches, UAPE, ...) puissent intervenir afin de prendre en charge **uniquement** les enfants des personnes définies ci-dessus (indispensables ou devant impérativement travailler). Dès que possible, nous ferons l'inventaire des besoins dans ce domaine et ne manquerons pas de nous mettre en relation avec vous.

Pour les situations de rigueur (personnes devant impérativement travailler (service de la santé, sécurité publique, institutions d'éducation spécialisée, ...), sans autre solution de garde ou dont la garde devait assurée par des personnes vulnérables, nous vous invitons à accueillir provisoirement ces enfants le temps de mettre en place une solution auprès des réseaux de parents d'accueil à la journée. **Toutefois, les groupes ne devront pas excéder 5 enfants, repas y compris.**

Pour les structures d'accueil qui demeureront ouvertes :

- Nous proposons que les demandes de garde pour les enfants soient directement adressées aux responsables des structures d'accueil qui resteront ouvertes.
- La répartition des enfants se fera de manière géographique en fonction du domicile de ce dernier, charge à la responsable de la structure de trouver des solutions de garde dans les meilleurs délais.
- Durant cette période, les groupes excédant 5 enfants sont interdits y compris durant le repas de midi.

Nous proposons d'appliquer la procédure suivante :

- Dès réception de ce mail, faire un état des lieux du nombre de places disponibles en prenant en compte les enfants connus des personnes devant impérativement travailler.
- Jusqu'au 30 avril 2020, le Service cantonal de la jeunesse autorise l'accueil de 5 enfants au maximum par groupe.
- Les parents placeurs définis ci-dessus seront informés qu'ils devront se mettre en relation directement avec la responsable de la structure d'accueil afin de définir les modalités de prise en charge.
- La responsable s'assure que la demande correspond aux critères limitatifs s'appliquant aux parents devant impérativement travailler.
- Nous vous invitons à transmettre à Mme Anne Bühler-Moulin dans les meilleurs délais, l'état des disponibilités en nombre de places, et ce quotidiennement.

Nous sommes bien conscients que cette nouvelle organisation va impliquer une recrudescence d'activité et un surcroît de stress. Nous invitons les responsables des structures d'accueil de faire preuve de souplesse.

Nous vous appelons à faire preuve de solidarité en respectant les mesures actuelles pour éviter la propagation :

- Lavez-vous les mains régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant pour les mains.
- Toussez et éternuez dans un mouchoir en papier. Après usage, jetez-le dans une poubelle et lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon. En l'absence de mouchoir en papier, tousssez et éternuez dans le creux du coude.
- En cas d'apparition de symptômes (difficultés respiratoires, toux et fièvre), restez chez vous (auto-isolément). N'allez plus dans les espaces publics. Contactez - par téléphone d'abord - votre médecin ou une institution de santé, si votre état de santé le nécessite.
- Évitez de mettre en danger les personnes qui sont à risque accru.
- Éviter les contacts proches, même dans les transports publics

Durant cette période de fermeture, les enfants doivent éviter de se rassembler dans des endroits clos et de se rendre dans les endroits publics fréquentés. Les activités de loisirs en groupe sont à éviter impérativement. Les contacts physiques proches, en particulier avec les personnes vulnérables, sont à éviter impérativement. Les sorties à l'extérieur sans promiscuité restent possibles.

Le site internet www.vs.ch/covid-19 est mis à jour en continu et nous vous invitons à la consulter régulièrement pour connaître l'évolution de la situation.

Une collaboration active et une attitude responsable de chacune et chacun est indispensable pour que les mesures de lutte contre le coronavirus puissent atteindre leurs objectifs.

Mme Anne Bühler-Moulin et le soussigné se tiennent à votre disposition pour toute question.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, veuillez recevoir nos salutations les meilleures.


Christian Nanchen
Chef de service